



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

casernes

Question écrite n° 92343

Texte de la question

M. Yves Vandewalle attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la réhabilitation des logements des gendarmes à Satory. En effet, beaucoup de ces logements sont en très mauvais état et le personnel attend depuis 10 ans leur rénovation. Les crédits alloués à cet objectif sur tout le territoire sont de 88 millions d'euros par an, la moitié des crédits nécessaires selon le rapporteur. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quand les travaux de réhabilitation du site de Satory seront engagés.

Texte de la réponse

La caserne de gendarmerie située sur le plateau de Satory comprend 1 375 logements, répartis entre les quartiers Delpal et Guichard. Le projet de démolition et de reconstruction du quartier Delpal a été abandonné au profit d'une réhabilitation d'une partie de ce quartier. Néanmoins, les travaux ne pourront pas être inscrits en programmation budgétaire avant 2015. Depuis 2005, hors les nouvelles infrastructures du GIGN, le quartier de gendarmerie de Satory a fait l'objet de plus de 7 Meuros d'investissement en opérations de maintenance lourde, dont les plus importantes ont été la rénovation du réseau enterré de chauffage (5,8 Meuros) ainsi que la réfection de l'éclairage public et la dépose des transformateurs (1,3 Meuros). Des opérations de rénovation des voiries des emprises gendarmerie ouvertes à la circulation publique ainsi qu'aux transports en commun sont programmées en 2011 et 2012 pour un montant de 700 keuros. Par ailleurs, la mise aux normes des ascenseurs sera réalisée en 2011 pour un montant de 300 keuros.

Données clés

Auteur : [M. Yves Vandewalle](#)

Circonscription : Yvelines (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92343

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11894

Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5167